

# *Association des Personnalités Civiles Socialistes, Ecologistes et Républicaines*

*5, bis rue Thiers 51000 Châlons-en-Champagne apcser51@gmail.com*

## **Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne :**

### **Débat d'orientations budgétaires 2015.**

#### **Il faut poser la valise !**

Lors du débat d'orientations budgétaires de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) le vendredi 18 février 2015, la pérennité de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a été posée.

L'effort financier demandé par l'Etat aux collectivités territoriales pour le désendettement de la France se traduira pour notre EPCI par une diminution de sa dotation globale de fonctionnement de 3 383 000€ entre 2015 et 2017 soit 8,45% des dépenses de fonctionnement.

Pour absorber cette diminution de recettes, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) doit procéder à une diminution de ses charges structurelles de fonctionnement dès lors que le principe de ne pas augmenter la pression fiscale a été arrêté.

On peut toujours faire des économies, rationaliser les coûts de fonctionnement mais jusqu'où peut-on aller sans remettre en cause le fonctionnement de la CAC ?

Notre assise budgétaire pour les dépenses de fonctionnement repose sur trois chapitres budgétaires principalement :

- **Les charges à caractère générale** : 11 078 371€ en 2014 – Prévisionnel 2015 : 10 507 054 € soit une diminution envisagée de 571 317€. Quelles sont nos marges de manœuvres ? Jusqu'où peut-on aller dans la réduction des dépenses sans paralyser le fonctionnement des services ?
- **Les charges de personnel** : 10 314 403€ en 2014 – Prévisionnel 2015 : 11 397 173€ - une augmentation liée à la mutualisation des services avec la Ville de Châlons-en-Champagne consécutive au transfert de personnel. Jusqu'où peut-on aller dans la mutualisation et dans quels services de la CAC ?
- **Autres charges de gestion courante** : 12 161 185€ en 2014 – Prévisionnel 2015 : 12 030 936€ soit une légère diminution pour un chapitre budgétaire qui intègre des dépenses obligatoires pour financer le SDIS (Service Départemental Incendie

Sécurité) et le versement des subventions aux communes et aux organismes de droit privé pour financer des projets communautaires en lien avec les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CAC. Jusqu'où pouvons-nous aller dans la réduction des dépenses sans remettre en cause certaines compétences de la CAC ?

Notre équilibre budgétaire est donc sous « l'effet de ciseaux », comme on l'appelle dans le jargon budgétaire, avec des dépenses mêmes contractées au maximum qui augmentent plus vite que les recettes.

Cette situation, n'est pas sans incidence sur notre capacité à dégager une épargne nette qui soit suffisante pour financer nos investissements.

La prospective financière élaborée jusqu'en 2017 (cf. Document joint) nous indique très clairement que d'ici trois ans, si rien ne change dans les données financières, nous ne dégagerons plus que 844 886€ en épargne nette pour financer nos investissements alors qu'en 2014 nous dégagions 5 003 625€.

Pour 2018, notre épargne sera négative !

Pour financer nos investissements nous serons donc contraints d'emprunter très lourdement et là aussi, nous atteindrons très vite un seuil de rupture pour une bonne gestion financière d'autant que la CAC depuis 2013 a déjà augmenté son volume d'emprunts.

Il devient donc urgent, de « poser la valise » comme je l'ai demandé lors du débat au conseil communautaire.

Il nous faut absolument revisiter l'ensemble des compétences optionnelles et facultatives dont la CAC est dotée et réfléchir pour savoir celles que nous devons conserver et qui sont indispensables dans l'avenir pour le développement de notre territoire communautaire.

Un territoire qui devrait encore s'agrandir dans le cadre de la réforme territoriale en cours puisque certaines communes seront contraintes d'être rattachées à des EPCI comme le nôtre dès lors qu'elles ne peuvent pas constituer avec d'autres un nouveau territoire communautaire qui dépasse 20 000habitants. Ce qui est cas de nombreuses petites communes dans la Marne.

Revisiter nos compétences c'est aussi anticiper sur la réforme territoriale en débat au Parlement qui va redistribuer les compétences entre les Régions, les Départements et les intercommunalités.

Revisiter nos compétences, c'est bien entendu réfléchir aux missions de services publics que nous devons rendre impérativement à nos concitoyens et qui correspondent à une véritable demande sociale.

Enfin « poser la valise » c'est également nous donner la possibilité de nous projeter pour les dix à quinze ans qui viennent sur notre organisation territoriale.

Les effets de la rigueur budgétaire imposée par l'Etat et les défis à relever de redynamisation et d'attractivité de notre territoire communautaire, suite à la d'une double peine que nous subissons, avec la perte de l'armée et la perte pour Châlons du statut de capitale régionale administrative, réforme territoriale oblige, rendent la démarche inadaptée de mutualisation des personnels et des services engagée aujourd'hui entre la Ville de Châlons et la CAC.

Il nous faut résolument travailler à la mise en place d'une seule administration territoriale pour les deux collectives publiques en nous inspirant de ce que d'autres ont déjà fait depuis fort longtemps comme le territoire de Strasbourg dès les années 1970 avec une certaine réussite et efficacité.

Le débat est ouvert même si le Président de la CAC, Bruno Bourg Broc le juge prématuré.

Notre association des Personnalités Civiles Socialiste, Ecologistes et Républicaines (APCSER) le fera vivre sur la place publique en y apportant sa contribution et son expertise.

Le prochain rendez-vous dans quelques semaines, à la fin mars, lors de la présentation et du vote au conseil communautaire du budget primitif de la CAC pour 2015.

**Alain GOZE Président APCSER**  
**Conseiller municipal et communautaire**  
**« Un Nouveau Souffle Pour Châlons »**